Un "New-deal" français? : Le redressement économique : une œuvre de volonté

Autor(en): **Drouin, Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **34 (1954)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-888532

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Un "New-Deal" français?

Le redressement économique : une œuvre de volonté

par

Pierre Drouin

Rédacteur au journal « Le Monde »

Il ne saurait y avoir d'Europe si les économies demeurent cloisonnées et si les contingentements élèvent des barrières à la circulation des marchandises.

C'est pourquoi la libération des échanges est aujourd'hui au centre des problèmes internationaux. De toutes parts, la France est invitée à rejoindre les autres pays européens dans une voie qu'elle se trouve d'ailleurs avoir ouverte à leur action commune. Elle a réaffirmé son intention de tenir les engagements qu'elle avait pris il y a plusieurs années, et dont elle avait dû, en février 1952, suspendre l'exécution. La décision ne peut plus être éludée.

Il ne faut pas dissimuler cependant que la libération des échanges comporte des risques sérieux : l'opinion en est d'autant mieux avertie que le problème est débattu depuis longtemps.

Ces risques ne doivent pas être pris aveuglément. Il faut y parer d'avance par des mesures appropriées.

Il importe pourtant de se souvenir que nous n'avons pas le choix. La plus grave erreur serait de croire que, par une politique alternative, la France pourrait éviter de prendre de tels risques.

L'examen de la situation économique confirme qu'il n'existe pas de solution qui nous éviterait d'entrer dans la voie de la libération des échanges, sauf à nous interdire l'espoir d'un progrès économique et social à la mesure d'un grand pays.

(Projet de loi n° 9.034 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre un programme d'équilibre financier, d'expansion économique et de progrès social, page 2.)

PARMI les travaux d'Hercule proposés à M. Mendès-France dès son entrée en fonction, celui de redonner au pays sa pleine vigueur économique n'est pas le moins exigeant. Avec les « pouvoirs spéciaux », le gouvernement a sans doute à sa disposition un outil puissant. Mais on sait, par expérience, que son efficacité dépend surtout de celui qui le manie. Plus qu'un catalogue de réformes, c'est la volonté de les appliquer qui importe chez M. Mendès-France.

Sans doute, son programme n'est encore qu'un cadre. Quelques décrets seulement, et non les plus importants, ont vu le jour. Toute l'attention du Président du Conseil est encore requise ailleurs et il ne semble pas qu'à l'heure où ces lignes paraîtront de nouvelles décisions capitales soient publiées. Toutefois, sous les termes volontairement généraux de la loi des pleins pouvoirs et de son exposé des motifs, on discerne non seulement une « doctrine » — concilier les impératifs sociaux et économiques — mais le mécanisme très précis d'une action immédiate.

Ce n'est pas par hasard que M. Mendès-France a présenté ses projets économiques par un petit couplet sur la libération des échanges (cf. texte du projet de loi n° 9.034 reproduit ci-dessus). On surprendrait sans doute beaucoup le chef du gouvernement en le rangeant dans la catégorie des libéraux orthodoxes. Ce n'est pas pour obéir à des « principes » qu'il se propose d'ouvrir un peu moins chichement les frontières. Seul l'anime un souci très réaliste.

Comment dresser la carte des « marginaux » ?

M. Mendès-France a pu constater en effet depuis des années, que les meilleures analyses des défauts de notre appareil productif comme les plus sérieux appels aux efforts de tous n'avaient guère modifié le « tonus » économique de la nation. Dans le climat actuel, sa réanimation ne peut être obtenue qu'en ouvrant beaucoup plus largement les frontières aux concurrents. La confrontation de nos produits avec ceux de nos voisins aura une première vertu : celle de tracer peu à peu la carte des entreprises marginales. On ne peut guère compter en effet que sur ce moyen empirique pour voir clair dans la situtaion des divers secteurs de productions. Si l'on en croyait les professionnels, aucune de nos industries ne pourrait supporter la concurrence étrangère. On se rappelle quelle levée de boucliers suivit en mars et avril derniers l'annonce qu'on allait porter à 50 % environ la libération de nos échanges, opération que l'on savait au reste devoir être tamisée par des « taxes de compensation »! M. Mendès-France a compris que l'instinct protectionniste est souvent beaucoup plus fort que la volonté de tenir tête à des rivaux commerciaux, et qu'il ne peut guère compter sur l'autorégénération de l'économie française. La libération des échanges est le seul argument qui puisse efficacement convaincre une foule de moyennes et de petites entreprises de la nécessité d'adopter des méthodes de production plus dynamiques.

La difficulté est évidemment d'apprécier exactement la dose de libération qui permette de détecter

les inaptes, de les engager à se réformer sous peine de mort, sans toutefois compromettre l'existence de cellules valables. C'est pourquoi — réalisme d'abord — le Gouvernement a cette fois imaginé une autre tactique et décidé de lancer une libération à l'essai. Si des perturbations graves ne sont pas constatées dans l'économie française, avec ce nouveau palier de décontingentement, on « l'authentifiera » à l'égard de l'O. E. C. E., puis on passera à la tranche suivante. Sinon, on fera marche arrière pour les secteurs trop vulnérables.

Sans doute, nos industries n'ont pas beaucoup souffert de la « libération » d'avril dernier. Mais on l'avait tellement entourée de coton que l'expérience n'est pas très convaincante. Il est certain qu'on ne se relève pas d'un coup des habitudes engendrées par la pratique des contingentements. L'industrie française est certes loin de cet état lymphatique dépeint par ceux qui trouvent profit à le faire croire, mais elle a des points faibles. En outre, il ne faut pas l'oublier, M. Mendès-France est autant attaché à garantir en France le plein emploi qu'à rajeunir ses unités de production. Ce n'est certes pas au nom de la sacro-sainte concurrence qu'il importerait du chômage. Simplement il a le sentiment qu'*hic et nunc*, la meilleure façon d'assurer pour longtemps du travail à tous est de préconiser la concurrence, moteur d'une politique d'expansion.

Nécessité et limites de la reconversion

L'essentiel est de ne pas rater la transition. D'où l'importance attachée à cette « reconversion », mot qui a supplanté désormais celui de « productivité » dans la littérature économique de circonstance. Mais ni M. Mendès-France, ni M. Edgar Faure ne sont dupes des mots. Comment envisagent-ils cette « reconversion » des producteurs « économiquement faibles »?

Il est bien certain que les entreprises qui constituent la grosse trame de notre industrie n'ont pas attendu le mois d'août 1954 pour penser à moderniser leurs installations, et qu'elles font de la reconversion comme de la productivité sans le savoir, au jour le jour, parce que telle est leur vocation. Mais on sait que le tissu productif français est aussi composé d'une foule de petites cellules de production où le progrès circule mal.

L'État a le devoir d'intervenir dans certaines conditions, pour les aider à franchir le cap difficile qui se présente à elles. En effet, pendant de longues années, les pouvoirs publics ont favorisé ces mœurs protectionnistes qui ont conduit à l'état de choses actuel. Il doit donc aujourd'hui prendre à sa charge une partie des risques de la libération des échanges.

M. Mendès-France en est d'autant plus conscient que les salariés pourraient être plus encore que les chefs d'entreprise victimes d'une trop large et trop brutale ouverture des frontières. Le système des surtaxes de transfert doit donc servir encore à compenser le décontingentement là où il présentera trop de risques. Mais cette « soupape de sûreté », déjà ramenée à de plus faibles proportions, sera dans l'avenir utilisée avec beaucoup plus de discernement, le principe étant — comme l'indique l'exposé des motifs — de « consolider la libération dans les secteurs qui auront subi avec succès l'épreuve de la concurrence internationale, et d'adopter toutes les mesures nécessaires pour rendre compétitifs, dans un délai fixé, les entreprises ou les secteurs qui n'auraient pu supporter l'ouverture des frontières ».

Ces mesures destinées à ragaillardir un certain nombre d'entreprises qui ne peuvent y parvenir par leurs propres moyens, font l'objet des premiers décrets pris dans le cadre des pouvoirs spéciaux. L'idée même d'un Fonds de reconversion et de reclassement de la main-d'œuvre, n'est pas neuve. Ce fonds permettra à la fois d'accorder des facilités financières aux entreprises en voie de réadaptation et des indemnités de déménagement, des compléments de salaires, etc. aux ouvriers qui changent d'activité. La difficulté est de le faire fonctionner à bon escient. Il ne s'agit pas en effet d'aider les « canards boîteux » à surnager. M. Mendès-France a affirmé sa volonté de tailler dans la jungle des subventions stériles. Ce n'est donc pas pour en ressusciter d'autres, par le biais d'un fonds de reconversion.

Confusion des valeurs

En fait, il sera peut-être assez difficile de dégager les critères qui distingueront efficacement les entreprises valables des autres. Du moins, le Président du Gouvernement a le souci de ne plus mélanger certaines notions. « Il est des attitudes et des principes comme la défense du plus faible aux frais du plus fort, le soutien des inadaptés aux dépens des plus aptes — lit-on encore dans l'exposé des motifs de la loi sur les pleins pouvoirs, véritable charte économique du gouvernement — qui sont valables et nobles sur le plan social, lorsqu'il s'agit d'êtres humains, mais qui peuvent constituer de lourdes erreurs sur le plan économique lorsqu'il s'agit d'entreprises... On ne dénoncera jamais assez les ravages qu'a pu faire en France la confusion constante entre l'idée de justice sociale — conduisant très légitimement à soutenir les individus les moins fortunés grâce aux sacrifices demandés aux plus favorisés — et l'idée de péréquation économique qui a pour effet de perpétuer l'existence d'entreprises marginales en affaiblissant par cette surcharge les entreprises viables. »

C'est la première fois que cette ligne de partage est aussi nettement et officiellement tracée. De tels principes nous paraissent beaucoup plus importants pour séparer le bon grain économique de l'ivraie qu'une liste de critères qui devraient être presque aussi nombreux que les cas particuliers.

Au reste, M. Mendès-France n'a pas laissé d'illusions sur les possibilités du gouvernement en matière de reconversion. L'État n'est pas une providence, ses moyens sont très limités et s'il peut amorcer certains courants de rajeunissement de nos structures, ou en fortifier d'autres, ce sont évidemment les intéressés eux-mêmes qui auront à fournir le plus gros effort d'adaptation. Il est donc bien puéril de voir poindre sous l'écorce libérale les aspirations dirigistes de M. Mendès-France, d'imaginer que l'État va imposer aux patrons qu'il aidera, une « ligne » exclusive. En fait, il s'agit de sauver ce qui peut l'être, le choix des moyens étant laissé aux chefs d'entreprises.

Il est assez réconfortant au reste de constater

que des petites et moyennes entreprises en difficulté n'ont pas attendu l'institution d'un fonds de reconversion pour se réadapter avec les moyens du bord. Depuis un an environ, les structures économiques françaises commencent de s'ébranler. Dans quelques régions jusqu'ici engourdies, on assiste à un lent travail de concentration de vieilles affaires de famille, de spécialisation plus poussée ou de reconversion pure et simple. C'est ainsi que dans le département de l'Aude, l'industrie traditionnelle des chapeaux est en train de passer tout d'un bloc du côté des matières plastiques; à Châtellerault, des fabricants d'armes blanches se réunissent pour se consacrer aux pièces de machine à coudre et de scooter; en divers endroits et notamment à Fougères, des entreprises de chaussures repensent complètement leurs méthodes de fabrication, les usines sidérurgiques de la Loire fusionnent, etc. Il semble donc que la première tâche de l'État et la plus aisée doive être de soutenir et d'accélérer toutes ces reconversions déjà en cours. L'émulation et surtout la nécessité, multiplieront ces phénomènes de réadaption, que l'État devra suivre de près et encourager. En gros, c'est donc seulement un « coup de pouce » des pouvoirs publics, que pourront espérer les entreprises qui ont fait la preuve de leur « vouloir vivre ».

La participation des travailleurs

Les exigences d'une concurrence accrue ne suffiraient pas à propager longtemps l'expansion, si les travailleurs n'étaient associés dès le départ à cette vaste reprise économique. C'est une autre originalité du programme de M. Mendès-France de le prévoir expressément. Sans doute certaines entreprises dynamiques n'ont pas attendu non plus ces incitations officielles pour faire participer leur personnel au développement de leurs affaires. Mais leur exemple, il faut bien le reconnaître, n'a pas été suivi par la masse des producteurs. Il est normal que le gouvernement entende veiller à ce que le bénéfice résultant pour les salariés de l'application du programme de redressement économique leur soit intégralement assuré. Il ne suffit pas en effet qu'ils profitent en tant que consommateurs de l'action sur les prix de revient, il faut aussi qu'ils soient directement intéressés à la montée de la production.

L'État n'a sans doute pas les moyens d'obliger un patron à répartir avec plus de justice les fruits de son entreprise. Toutefois, il peut l'y encourager par divers dispositifs d'ordre fiscal. Surtout, il pourra agir sur le « salaire minimum » et dès maintenant M. Mendès-France a prévu qu'il sera procédé tous les semestres, pendant la période d'application du plan des dix-huit mois, à un examen comparatif de l'évolution de la production, des salaires et des prix. Une première confrontation est fixée le 1er octobre 1954.

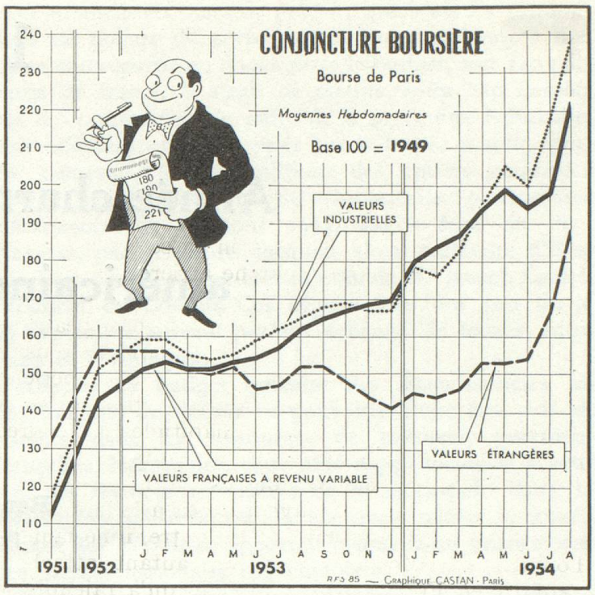

Tout laisse à penser qu'une augmentation du salaire minimum pourra être accordée à ce moment sans se répercuter sur les prix, la reprise très rapide de la production après la période de vacances manifestant à nouveau la vigueur actuelle de l'industrie française.

D'autres signes indiquent que M. Mendès-France a le vent en poupe et notamment la situation florissante du marché des valeurs (cf. graphique ci-dessus) qui laisse entrevoir de belles chances pour un emprunt que le gouvernement pourrait lancer avant la fin de l'année pour éponger les liquidités disponibles.

Cet essor, ainsi que la stabilité de la monnaie et l'amélioration de notre balance des comptes incitent à penser que le risque financier du programme d'expansion n'est pas trop grand. Au reste, le passé de M. Mendès-France, son constant souci de lutter contre l'inflation est une « assurance » suffisante contre certains entraînements. Les entorses à la discipline monétaire ne pardonnent pas. Avant qu'une large expansion permette d'accroître les recettes publiques, seuls des transferts des dépenses improductives au secteur productif devront hâter le redressement économique français, selon les affirmations réitérées du président du Conseil.

Ce programme où tous les « écrous » ont été contrôlés n'aura pas besoin, pour porter ses fruits, d'une floraison de textes nouveaux. Ce ne sont pas des trains de décrets qui feront avancer l'économie française mais une inflexible détermination de bousculer des habitudes très... « chères ».

Pierre Drouin